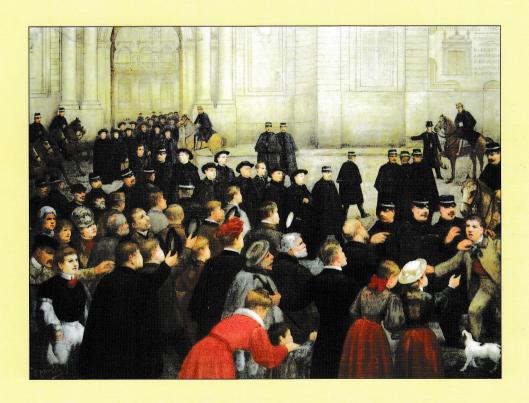
HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

DU

PAS-DE-CALAIS



TOME XXIII

BULLETIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU PAS-DE-CALAIS

ENSEIGNANTS PUBLICS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES EN ARTOIS RURAL AU XIX^e SIÈCLE

ENTRE TRANSFORMATIONS, PERMANENCES ET RÉSISTANCES

Contrairement à la thèse défendue par certains historiens¹, des travaux récents² ont montré qu'au XIX° siècle, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture s'est fait, pour l'essentiel des masses rurales, à l'école du village, qu'elle fût publique ou privée. Cela a été notamment le cas de la population de l'Artois³. Il apparaît donc légitime de s'intéresser à cette école rurale artésienne et plus particulièrement à ses maîtres et aux méthodes pédagogiques qu'ils appliquaient.

Pour l'appréhension et l'analyse de ces dernières, Guy Vincent, Bernard Lahire et Daniel Thin⁴ invitent le chercheur en histoire de l'éducation à mettre en œuvre « une démarche descriptive et compréhensive » s'opposant « aussi bien à la recherche de relations entre des phénomènes émiettés [...] qu'à l'inventaire empirique des traits caractéristiques [...] de l'école⁵. » En conséquence, ils suggèrent de « penser le changement » et de s'intéresser au processus par l'intermédiaire duquel les méthodes se constituent et tendent à s'imposer, en reprenant et en modifiant des éléments de formes anciennes.

En étudiant la pédagogie⁶ mise en œuvre en Artois de la Restauration à la Troisième République par le personnel enseignant rural, cet article tentera donc de « penser le changement », de penser la récurrence à travers les modifications, en s'intéressant autant aux méthodes d'enseignement qu'à « l'espace clos⁷ » dans lequel elles s'accomplissent et au matériel qui leur est adjoint. Il tentera, dans l'esprit de la démarche historique chère à Fernand Braudel, de « dépasser l'événement », de « dépasser le temps court qui le contient »

^{1.} François Furer, Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, p. 306. Ces auteurs estiment que « l'alphabétisation échappe, pour 20 % au moins, à l'école. C'est là, quelle que soit la date considérée (1830, 1866 ou 1896), un résidu constant.».

^{2.} Marc Loison, Facteurs d'alphabétisation et de scolarisation dans l'Arrageois ou un arrondissement rural face à des inégalités, thèse de doctorat sous la direction de R. Bourdoncle, Université de Lille III, 1997. Id., « Alphabétisation et scolarisation dans l'Arrageois au XIX° siècle. Retour sur un paradoxe », Histoire et archéologie du Pas-de-Calais, XVII, 1999, p. 75-97. Id., « L'alphabétisation au XIX° siècle, vers une révision », Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle, 32, 3, 1999, p.89-109. IDEM, École, alphabétisation et société rurale dans la France du Nord au XIX' siècle, Paris, 2003.

^{3.} Par Artois, nous entendons ici la partie orientale de la province d'Ancien Régime (au sens restreint, la région d'Arras) comme la définit Jean-Pierre JESSENNE dans son ouvrage *Pouvoir au village et révolution*, Lille, 1987, p. 26-27.

^{4.} Guy VINCENT, Bernard Lahire, Daniel Thin, L'éducation prisonnière de la forme scolaire? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles, Lyon, 1994.

^{5.} Ibid., p. 13.

^{6.} Par pédagogie nous entendrons l'activité que le maître déploie pour assurer une fonction éducative. Rappelons que pour Emile Durkheim, in *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, 1911, la pédagogie est une théorie pratique, c'est-à-dire une théorie ayant pour objet de réfléchir sur les systèmes et sur les procédés d'éducation en vue d'en apprécier la valeur et par là d'éclairer et de diriger l'action des éducateurs.

^{7.} Guy Vincent, Bernard Lahire, Daniel Thin, L'éducation prisonnière...., op. cit., p. 18. G. Vincent déclare notamment que « dans un espace clos et tout entier ordonné à l'accomplissement par chacun de ses devoirs, dans un temps si soigneusement réglé qu'il ne peut laisser aucune place à un mouvement imprévu, chacun soumet son activité aux principes ou règles qui la régissent. Telle est, pour l'essentiel, la forme scolaire ».

et de « saisir les faits de répétition aussi bien que les singuliers, les réalités conscientes aussi bien que les inconscientes⁸ ».

Avant d'entamer notre investigation dans l'univers scolaire et pédagogique des instituteurs qui ont œuvré au XIX° siècle dans les écoles artésiennes, il y a lieu tout d'abord de procéder à un état des lieux des différentes méthodes d'enseignement. Celles-ci sont l'objet, nous allons le voir, de bon nombre d'interrogations et d'hésitations.

L'HÉSITATION SUR LES MÉTHODES

Dans les années 1800-1880, pour réaliser les objectifs sommaires qui lui sont fixés par l'institution, le maître d'école dispose approximativement de trois méthodes : la méthode simultanée, la méthode individuelle et le mode mutuel.

La méthode simultanée, héritage des Frères des écoles chrétiennes

Mis en œuvre dès avant la Révolution par les Frères des écoles chrétiennes, le mode simultané consiste à répartir les enfants selon l'âge et le niveau de connaissances et à assurer à chaque niveau le même enseignement, en faisant faire les mêmes exercices, sans dissocier chronologiquement l'apprentissage de l'écriture de celui de la lecture et même du calcul°. Les élèves progressent du même pas, simultanément. « Cette manière a l'avantage d'être ordonnée mais point trop mécanique ». D'autre part, elle nécessite un personnel nombreux : un maître pour 30 élèves. C'est évidemment la présence de deux ou trois instituteurs par école et de plusieurs salles qui permet de la mettre en œuvre efficacement. L'ordonnance royale du 29 février 1816 ne se prononce pas directement sur la ou les méthodes à employer. Toutefois, selon Françoise Mayeur¹¹, les conditions d'octroi du brevet de capacité en suggérant que les « bonnes méthodes » sont voisines de celles qui sont en usage chez les Frères des écoles chrétiennes, invitent implicitement les maîtres d'école à mettre en œuvre l'enseignement simultané.

Malgré cette recommandation, au début du XIX° siècle, dans la campagne arrageoise, comme au niveau national, le mode simultané requérant un personnel nombreux et supposant « un apprentissage de leur métier par les maîtres¹²» semble être supplanté par le mode traditionnel d'enseignement dit individuel¹³.

Le mode individuel, méthode d'enseignement dominante et caractéristique des écoles rurales ?

La méthode individuelle consiste à instruire chaque élève indépendamment des autres. Elle s'explique par « l'hétérogénéité des élèves, le manque de moyens matériels, sans doute aussi par une certaine routine et par le poids des mentalités villageoises¹⁴». Le maître

^{8.} Fernand Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, p. 103. On ne présente plus Fernand Braudel. Rappelons toutefois au lecteur que le « patron » des *Annales d'histoire économique et sociale*, dans le droit fil de la pensée de Marc Bloch et de Lucien Febvre, prônait une « histoire totale » mobilisant les différentes sciences humaines et sociales : anthropologie, sociologie, statistique...

^{9.} Fabienne Reboul-Scherrer, La vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882, Paris, 1989, p. 14-15.

^{10.} Pierre Albertini, L'école en France, XIX*-XX* siècles, de la maternelle à l'université, Paris 1992, p. 22.

^{11.} Françoise MAYEUR, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, de la Révolution à l'école républicaine, III, Paris, 1981, p. 373.

^{12.} Ibid., p. 374.

^{13.} Comme le laisse à penser par exemple – nous le verrons plus loin - l'état des écoles primaires du canton de Marquion au 1^{et} juillet 1829 dont le dépouillement a permis de constater que plus de 75 % des instituteurs du canton utilisaient la méthode individuelle. (Arch. dép. du Pas-de-Calais, EDEP 638 R1 : commune d'Oisy-le-Verger, pièces diverses relatives à l'enseignement).

^{14.} René Grevet, École, pouvoirs et société (fin XVII siècle-1815) Artois, Boulonnais/Pas-de-Calais, Villeneuve d'Ascq, 1991, p. 112.

s'adapte à la diversité des élèves, des scolarités mais aussi des manuels. Il fait venir à tour de rôle chaque écolier pour une lecture, une récitation et, comme le signale à juste titre René Grevet l'on songe immédiatement au tableau du peintre hollandais Van Ostade¹⁵. Ce tableau très caractéristique de ce que devait être l'école rurale montre en effet un vieux maître qui fait venir près de lui un petit écolier craintif et larmoyant pour le faire lire pendant que les autres élèves « jouent à rien » aux quatre coins de la pièce 16. Avec cette méthode destinée avant tout au préceptorat, l'enseignement devait devenir rapidement répétitif et lasser élèves et maître et, dans une classe un peu chargée, le brouhaha devait très rapidement s'installer et les résultats scolaires en pâtir¹⁷. Cette insuffisance est explicitement confirmée par le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire. Celui-ci déclare en effet, en 1829, que « l'on doit chercher à proscrire la méthode de l'enseignement individuel comme évidemment vicieuse, que cette méthode a de graves inconvénients pour le progrès de l'enseignement, pour le maintien de la discipline et surtout pour les mœurs 18 ». Le mode d'enseignement individuel présentait donc de nombreuses insuffisances et il n'est pas surprenant que la méthode mutuelle soit apparue aux individus soucieux de l'éducation et aux philanthropes éclairés, comme une solution miraculeuse.

Le mode mutuel, une méthode d'enseignement miraculeuse?

La méthode mutuelle ou lancastérienne (du nom de Joseph Lancaster 1778-1838, son initiateur d'outre-Manche), même si beaucoup de ses caractéristiques n'étaient pas inconnues en France d'Ancien Régime¹⁹, se développe avant tout en Angleterre sous l'action d'Andrew Bell (1753-1832) et de Joseph Lancaster. En 1815, quelques grands bourgeois philanthropes parmi lesquels le ministre de l'Intérieur Lazare Carnot, fondent la *Société pour l'instruction élémentaire* dont l'objectif sera de promouvoir l'enseignement mutuel.

En 1816, à Arras, est créée la *Société pour l'instruction primaire* du Pas-de-Calais et son représentant contacte monseigneur de La Tour d'Auvergne, évêque du diocèse d'Arras afin de lui exposer les principes de la toute jeune société. Le propos tenu permet de se forger une idée sur la situation scolaire au début du XIX° siècle :

[...] les écoles de l'enfance comme elles existent actuellement ne sont pas de nature à remplir, ni seconder efficacement les vœux du roi. Leur régime est vicieux sous tous les rapports et personne n'ignore que les trois quarts au moins des enfants qui entrent dans ces écoles à 7 ou 8 ans ne savent encore à 12 ans ni lire, ni écrire. Plusieurs savants se sont longtemps occupés des moyens de rendre l'instruction primaire prompte, facile, attrayante même [...]. Les données de ce problème semblaient devoir le rendre presque insoluble, [...]. Enfin deux anglais également recommandables, les docteurs Bell et Lancaster [...] ont fait connaître et ont mis eux-mêmes en usage une méthode d'enseignement que toute l'Angleterre s'est empressée d'adopter et qui est suivie depuis le commencement de ce siècle. Ce n'est pas le lieu de développer les avantages de cette méthode. Il suffit de dire qu'ils sont inappréciables. Trois, quatre et jusqu'à cinq cents enfants sont instruits en même temps par un seul maître qui fait en deux au plus ce que plusieurs maîtres ne font pas avec beaucoup moins d'élèves en six et huit années[...]²⁰.

^{15.} Van Ostade (1610-1684), Le Maître d'école, musée du Louvre.

^{16.} René Grevet, École..., op. cit., p. 112.

^{17.} Pierre Albertini, L'école en France..., op. cit., p. 21.

^{18.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018 : registre des délibérations du comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire.

^{19.} Pour Pierre Albertini, L'école en France..., op. cit., p. 21-22, la méthode mutuelle trouve son origine dans des expériences élitistes de la France d'Ancien Régime et notamment dans la maison de Saint-Cyr, fondée par madame de Maintenon

^{20.} Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z 1/472 : archives du cardinal de La Tour d'Auvergne, vie du diocèse mai 1802-juillet 1851, établissement d'écoles d'enseignement mutuel.

Ce mode pédagogique présenté comme particulièrement efficace par le représentant de la Société pour l'instruction primaire du Pas-de-Calais, prévoit en effet que le maître instruit des élèves – des moniteurs – plus doués ou plus avancés que les autres et qui, sous sa surveillance et sa direction, vont ensuite transmettre les connaissances acquises à leurs camarades regroupés par degrés²¹. Pour Pierre Albertini²², la méthode mutuelle s'efforce de pallier le manque de maîtres par la participation de certains élèves avancés à la tâche d'enseignement : ces moniteurs, juchés sur de minuscules estrades latérales, se partagent les élèves et sous le commandement parfaitement codifié du magister, en s'aidant de tableaux muraux et d'ardoises enseignent l'un la lecture, l'autre l'écriture et un autre enfin le calcul²³.

La première école mutuelle est créée à Arras en juillet 1816 suivie bientôt d'une autre qui devient « école modèle » pour les futurs instituteurs (août 1817)²⁴. En 1820, on compte dans le département du Pas-de-Calais 12 écoles mutuelles qui accueillent 1 600 élèves. C'est vraiment peu à côté des 1 002 autres écoles qui scolarisent 77 544 élèves²⁵. L'arrondissement d'Arras comporte trois écoles mutuelles dont deux à Arras et une à Saint-Laurent-Blangy, ouverte par souscription de particuliers et subvention municipale.

Lors de sa tentative d'implantation dans le monde rural et plus particulièrement en Artois, objet de notre étude, la méthode lancastérienne ou mutuelle rencontre bien vite deux écueils. Il s'agit tout d'abord d'une méthode trop mécanique, peu adaptée à la campagne comme le signale Marc Tronchot²⁶. De fait, dans le département du Pas-de-Calais, les douze écoles mutuelles qui s'y sont implantées l'ont été dans des villes : Arras en 1816 et 1817 : Montreuil et Auxi-le-Château en 1817 ; Hesdin, Boulogne et Airesur-la-Lys en 1818; Saint-Pol-sur-Ternoise en 1819 et pour terminer Lillers, Beuvry et Saint-Omer en 1820. La seule commune rurale ayant vu une école mutuelle s'y installer est celle de Saint-Laurent-Blangy en 1819. Et encore faut-il préciser que cette commune est à proximité immédiate de la ville d'Arras. Par ailleurs, cette méthode, certes présentée par les philanthropes éclairés comme une solution miraculeuse pour les progrès de l'enseignement, est fortement concurrencée par celle des Frères. En effet, si dans leur séance du 13 mai 1829, les membres du comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire, réaffirment « combien 1'instruction primaire est utile aux progrès des lumières et à la société et qu'il importe surtout de s'attacher à la méthode de l'enseignement mutuel ou simultané²⁷ », le combat entre les deux méthodes est inégal et nombreuses sont les autorités tant ecclésiastiques qu'académiques qui pensent que la méthode des Frères est meilleure. Ainsi, en 1819, monseigneur de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, confie-t-il au recteur de l'académie de Douai :

Je ne suis ni fanatique pour les temps anciens ni enthousiaste déraisonnable pour les temps nouveaux. Tout ce qui est bon partout, tout ce qui peut être véritablement utile me paraît digne d'être recherché. Je tiens beaucoup à la méthode des frères

^{21.} Fabienne Reboul-Scherrer, La vie quotidienne..., op.cit., p. 13.

^{22.} Pierre Albertini, L'école en France..., op. cit., p.22.

^{23.} Il faut noter que les tableaux muraux et les ardoises utilisés par les moniteurs constituent un nouveau matériel pédagogique. Par ailleurs les apprentissages de la lecture, de l'écriture et du calcul sont conjoints, sans respect pour la tradition qui voulait que l'on sût lire avant d'apprendre à écrire et ensuite à compter, par référence au fameux triptyque « lire, écrire, compter ».

^{24.} Alain Nolibos, L'enseignement primaire dans le département du Pas-de-Calais.1789-1914, Arras, 1978, p.10.

^{25.} Le Pas-de-Calais au XIX' siècle. Notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais, II, Arras, 1900, p. 441.

^{26.} Marc Tronchot, L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833, thèse de lettres, Lille, 1972. De fait M. Tronchot constate qu'il n'y a eu aucune véritable école mutuelle rurale, sans doute à cause du côté mécanique et structuré de la méthode. Pour fonctionner, celle-ci requérait avant tout un effectif d'élèves important et stable. La population scolaire rurale aux effectifs irréguliers parce que touchés par l'absentéisme ne répondait pas à ce critère. Par ailleurs, cette méthode conçue pour les masses urbaines avait visiblement ses limites dans une France encore largement campagnarde. La manière mécanique dont l'enseignement mutuel était dispensé ne convenait tout d'abord pas à toutes les disciplines et nécessitait ensuite une formation professionnelle bien spécifique que les maîtres des communes rurales isolées ne pouvaient pas recevoir.

^{27.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018.

et je préfère à tout autre leur régime d'éducation et de tenue parce que je ne vois rien chez eux de donné à la dissipation. Toute garantie religieuse et morale se trouve chez les bons frères. Ils font par conviction et par devoir de conscience ce que d'autres n'exécutent que pour s'acquitter simplement de leur obligation. Ce n'est point que je ne juge avec intérêt les écoles d'enseignement mutuel. Elles remplissent un vide et il vaut mieux les avoir que de n'en posséder aucune. Leur méthode très rapprochée de celle des frères serait aussi bonne dans les résultats si elle n'était point entourée d'un mouvement perpétuel. Les moniteurs quelque bons qu'ils soient ont [....] mauvaise élocution, mauvaise prononciation; ce sont de pitoyables coadjuteurs donnés à un maître qui, pour peu qu'il soit paresseux, borne la surveillance à une présence passive. Au lieu d'un maître pour 130 écoliers, il y en a un qui se tait et douze qui travaillent et se mettent en sueur de leur mieux. Chez les frères, les 130 écoliers ne lisent pas le même jour, mais tous suivent la lecture de celui qui la fait. Il n'en est pas un qui ne puisse être surpris dans son inattention et le silence qui règne dans la classe, pendant la lecture, fait que ceux qui ne font que la suivre profitent des corrections faites au lecteur. Ils apprennent aussi bien que s'ils étaient interpellés de lire individuellement le même jour, l'expérience le prouve et ils ont l'avantage de n'être enseignés que par le maître qui est toujours expert en prononciation et élocution28.

Le recteur Taranget, en 1825, confie à son tour à l'évêque d'Arras qu'il « n'a jamais perdu de vue le projet d'introduire dans toutes les écoles la méthode de l'enseignement simultané qui est celle des frères des écoles chrétiennes²9 ». Selon lui, le plus grand obstacle à l'introduction de cette méthode vient de la pauvreté d'un grand nombre de parents qui ne peuvent acheter les livres requis. Toutefois, estimant que les Frères ont ouvert des écoles « à peu près sur tous les points du département³0 », il propose « d'engager les instituteurs des communes rurales à se déplacer un jour ou deux pour suivre les procédés de ces bons frères et prendre par écrit les autres renseignements qui leur seront nécessaires³¹ ». Le recteur s'adresse alors au préfet du Pas-de-Calais en ces termes:

Lorsque les écoles primaires étaient placées sous ma surveillance spéciale avant l'ordonnance du 8 avril 182432, j'ai fait tous mes efforts pour établir partout l'enseignement simultané. Cet enseignement est celui des frères des écoles chrétiennes. Il consiste en ce que les enfants d'une même division ont tous le même livre de lecture. La leçon d'arithmétique se donne en commun à tous les élèves qui sont de la même force. L'exemple d'écriture du maître peut servir pour 4 ou 5 élèves. Il y a économie de peine et de fatigue pour le maître. Le temps qu'il donne à une leçon quelle qu'elle soit, sert à toute une division. Les élèves sont obligés à plus d'attention et appliqués les uns les autres à un même objet. Tous profitent soit du succès, soit de la faute de leur condisciple et il s'établit entre eux une émulation qui tourne nécessairement au profit de l'instruction. Comment une méthode qui offre tant de facilité aux maîtres, dont les résultats sont infiniment plus assurés que dans l'ancienne méthode, qui réunit tout ce que l'enseignement mutuel a de bon, sans aucun des inconvénients qu'on lui reproche, comment, dis-je, cette méthode n'a-telle pas prévalu partout? Ce n'est pas la faute des maîtres, je les ai trouvés presque partout dociles à mes conseils mais ils sont obligés de se contenter des livres que les

^{28.} Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z 1/472, op. cit.

^{29.} Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z 1/475 : archives du cardinal de La Tour d'Auvergne, vie du diocèse mai 1802- juillet 1851, instruction primaire.

^{30.} Ibid.

^{31.} *Ibid*.

^{32.} Avec l'ordonnance du 8 avril 1824, l'instruction primaire est mise sous tutelle de l'Église. L'ordonnance de 1816 est de fait abrogée: le recteur n'a désormais plus qu'un rôle secondaire celui de faire passer les examens de brevet de capacité. L'évêque, lui, a un rôle essentiel.

parents mettent entre les mains des enfants. Chacun donne ce qu'il a et ce qu'on donne est rarement assorti au but de l'instruction primaire; les parents pauvres surtout ne pourraient prendre sur les besoins du jour pour acheter des livres à leurs enfants³³.

Le recteur de l'académie de Douai suggère alors au préfet du Pas-de-Calais d'engager les communes rurales à voter un budget spécial qui serait consacré à l'achat de livres pour les écoles primaires. De cette manière, estime le recteur « la méthode simultanée pourrait s'introduire partout, les enfants apprendraient plus promptement, plus sûrement à lire et ce qu'il y a de mieux encore, leurs premières lectures serviraient en même temps à former leur cœur et leur esprit³⁴ ».

Après ce bref rappel des différentes méthodes en présence et des querelles dont elles ont fait l'objet, nous pouvons, fidèle à la pensée braudélienne³⁵, tenter de saisir les « faits de répétition » dans la pédagogie mise en œuvre par les enseignants du XIX^e siècle dans les écoles rurales artésiennes. En première approche, comme nous allons le voir, il semblerait que les méthodes pédagogiques ayant cours durant la première moitié du siècle, soient sujettes à des permanences d'Ancien Régime.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE: DES PERMANENCES D'ANCIEN RÉGIME?

Selon Yves Gaulupeau, vers 1830, dans la plupart des villages, l'école reste la classe unique, mixte par nécessité, qui se tient au logis du maître ou, si la place est trop exiguë, dans une pièce quelconque affectée par la commune. Mobilier scolaire et outils pédagogiques y sont réduits au strict minimum, Le maître dépourvu de formation, pratique une pédagogie routinière, proche de la vieille méthode individuelle³⁶. Le rapport du conseil général du Pasde-Calais du 6 septembre 1850 semble confirmer cet état de faits. Il y est en effet précisé que « la méthode simultanée n'est appliquée qu'en apparence dans les écoles ; elle n'est en réalité que la méthode individuelle. Le manque de mobilier et d'espace est un obstacle qui s'ajoute aux causes de non succès, propre aux instituteurs eux-mêmes. Le peu de progrès que font les enfants dans la lecture vient des mauvaises méthodes qu'on emploie³⁷ ».

La prégnance du mode individuel sous la Restauration

La confirmation de cette prégnance de la vieille méthode individuelle dans les pratiques pédagogiques des instituteurs est fournie par les auteurs des *Notices rédigées à la demande du conseil général*³⁸.

| | Nombre de | Nombre d'écoles | | | Nombre d'enfants scolarisables | | | Nombre d'enfants scolarisés | | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-----|-----|--------------------------------|-------|-------|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Arr. | communes | Mu. | In. | Si. | Total | Gar. | Fil. | Total | Gar. | Fil. | Total | Ca. |
| Arras | 211 | 3 | 247 | 12 | 262 | 11025 | 8660 | 19685 | 7651 | 4494 | 12145 | 17567 |
| Béthune | 143 | 2 | 172 | 2 | 176 | 7579 | 5995 | 13574 | 5067 | 3737 | 8804 | 11216 |
| Boulogne | 110 | 1 | 122 | 4 | 127 | 5655 | 4903 | 10558 | 4422 | 2960 | 7382 | 7665 |
| Montreuil | 142 | 2 | 119 | - | 121 | 6315 | 6073 | 12388 | 3584 | 3257 | 6841 | 12300 |
| St - Omer | 130 | 2 | 118 | 20 | 140 | 6225 | 4987 | 11212 | 5011 | 3622 | 8633 | 11455 |
| St - Pol | 193 | 2 | 179 | 7 | 188 | 6281 | 5446 | 11727 | 4808 | 3871 | 8679 | 12124 |
| Totaux | 931 | 12 | 957 | 45 | 1014 | 43080 | 36064 | 79144 | 30543 | 21941 | 52484 | 72327 |

Tableau 1. Situation scolaire en 1820-1821 dans le département du Pas-de-Calais

Légende : Arr. : arrondissement ; Mu. : mutuelle ; In. : individuelle ; Si. : simultanée ; Tal : total ; Gar. : garçons ; Fil. : filles ; Ca. : capacité d'accueil.

^{33.} Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z 1/475, op. cit.

^{34.} Ibid.

^{35.} Voir note 8.

^{36.} Yves Gaulupeau, *La France à l'école*, Paris, 1992, p. 71.

^{37.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1850. Procès- verbaux, séance du 6 septembre, p. 361-362.

^{38.} Le Pas-de-Calais au XIX siècle. Notices rédigées..., op.cit., p. 441.

En raison des commentaires qui l'accompagnent dans les Notices³⁹, ce tableau statistique doit être considéré avec une très grande prudence⁴⁰. Il présente toutefois un intérêt de par la cohérence interne de ses chiffres et les écarts que cette dernière révèle d'un arrondissement à un autre. Ainsi cette statistique permet de confirmer la très faible pénétration de la méthode mutuelle dans les pratiques pédagogiques des maîtres du département en général et de ceux de l'Arrageois en particulier. Ces derniers sont plus de 90 % à utiliser la méthode individuelle (247 sur 262).

Le 21 juillet 1828, est installé le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire. Dès son installation, celui-ci fournit au recteur de l'académie de Douai des états statistiques comportant des indications sur le nombre d'instituteurs et d'institutrices autorisés, le degré de leur brevet de capacité ainsi que la méthode d'enseignement suivie par chacun d'eux. Seul l'état statistique du canton de Marquion⁴¹ a pu être retrouvé. Ce dernier, en donnant une « photographie » du canton qui fermera la marche de l'alphabétisation dans l'arrondissement d'Arras en 1896-1905⁴², permet de se faire une idée de la situation scolaire à la veille de la loi Guizot.

Tableau 2. Situation scolaire dans le canton de Marquion en 1829

| | | Brevets de capacité | | | Méthode d'ebseignement | | | |
|--------------------|--------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|------------------------|------------|----------|--|
| Communes | Nombre d'instituteurs | Premier degré | Deuxième degré | Troisième degré | individuelle | simultanée | mutuelle | |
| Baralle | 1 | | | X | X | | | |
| Bourlon | 1 | | | | X | | | |
| Buissy | 1 | | X | | X | | | |
| Ecourt-St- Quentin | 2 | | X | | X | | X | |
| Epinoy | 1 | | | X | X | | | |
| Graincourt | 3 | | | X X | XXX | | | |
| Inchy | 2 | | | X | XX | | | |
| Lagnicourt | 1 | | | X | | X | | |
| Marquion | 1 | | | X | | X | | |
| Oisy-le-Verger | 2 | | | | XX | | | |
| Palluel | 1 | | | X | X | | | |
| Pronville | 1 | | X | | | X | | |
| Quéant | 3 | | X X | X | X | | X | |
| Rumaucourt | 1 | | | X | X | | | |
| Sains | 1 | | | X | X | | | |
| Sauchy-Cauchy | 1 | | | X | X | | | |
| Sauchy-Lestrée | 1 | | | X | X | | | |
| Totaux | 24 | 0 | 5 | 13 | 18 | 3 | 2 | |

^{39.} Ibid., Il y est notamment indiqué : « À différentes reprises, le gouvernement pour se rendre compte des effets de l'ordonnance de 1816, demanda aux préfets des renseignements statistiques sur les écoles primaires. Mais ces renseignements ne furent pas produits régulièrement ou furent donnés d'une manière incomplète. La seule statistique que nous ayons pu reconstituer antérieurement à celle de 1829 qui a été publiée par le ministère, date de l'hiver 1820-1821. Nous la donnons telle que nous l'avons recueillie en faisant toutes réserves sur son exactitude étant donné la méthode employée et les divergences d'appréciation des agents chargés d'en centraliser les éléments. »

^{40.} Voir à ce propos l'étude comparative proposée dans notre thèse Facteurs d'alphabétisation..., op. cit., p. 339 et notamment le fait que la population scolarisable dans cette statistique soit de 79 144 alors que des travaux récents l'estiment à 121 200.

^{41.} Voir note 13.

^{42.} À ce propos, voir notre article « Alphabétisation et scolarisation dans l'Arrageois... », op. cit., p. 82-83. En 1896-1905, ce canton comptait 22,40 % d'illettrés et d'analphabètes alors que le premier canton, celui d'Arras-sud, en comptait 4,50%.

Cette statistique montre à l'évidence la faiblesse des compétences des instituteurs du canton de Marquion qui ont, pour la plupart d'entre eux, les compétences minimales requises par l'ordonnance de 181643 pour enseigner. Une forte majorité des maîtres ne possède en effet que le brevet de capacité de troisième degré exigeant uniquement de savoir « suffisamment lire, écrire et chiffrer⁴ ». Peu de maîtres possèdent celui de deuxième degré ajoutant aux compétences précédentes l'orthographe, la calligraphie et le calcul. Quant à celui du premier degré, y ajoutant la grammaire, l'arithmétique et un peu de géographie et d'arpentage, aucun instituteur du canton de Marquion n'en est pourvu. Cet état statistique confirme par ailleurs la forte présence du mode individuel dans les pratiques pédagogiques des maîtres d'école qui sont encore, dix ans plus tard, 75 % à l'employer.

Pour lutter contre la médiocrité générale⁴⁵ et améliorer la formation des maîtres, la loi Guizot de 1833 instaure un certain nombre d'obligations, notamment celles d'entretenir une école primaire élémentaire pour les communes et une école normale primaire pour les départements. Par ailleurs pour stimuler le zèle des instituteurs⁴⁶, le corps des inspecteurs primaires est créé en 1835. L'État intervient également dans le débat pédagogique : Guizot crée, en 1832, la revue Le Manuel général de l'instruction primaire. Ce bulletin quasi officiel fait connaître à la France entière les décisions et les orientations ministérielles. Il a par ailleurs l'objectif de présenter des expériences intéressantes dans le domaine de l'instruction primaire, d'analyser les ouvrages disponibles et de donner des conseils aux instituteurs. Ainsi, en 1834-1835, en insistant sur le fait que l'enseignement est défectueux dans les écoles où l'on applique le mode mutuel⁴⁷, le Manuel général, au grand désappointement des tenants de l'école mutuelle, tranche en faveur de la méthode simultanée, héritée des Frères des écoles chrétiennes. Au niveau national, cette préférence pour l'enseignement simultané se traduit entre 1837 et 1840 par une régression du nombre d'écoles mutuelles qui passe de 1 424 à 940. Parallèlement celui des écoles simultanées progresse de 21 875 à 26 03848. Cette préférence pour l'enseignement simultané est largement affichée dans les écoles communales de l'Arrageois si l'on en croit le registre des instituteurs et institutrices de l'arrondissement d'Arras vers 1830-1840⁴⁹.

Une pseudo préférence pour la méthode simultanée pendant la Monarchie de Juillet ?

Le registre des instituteurs et institutrices de l'arrondissement d'Arras établi entre 1830 et 1840, outre les renseignements personnels (type de brevet de capacité, nombre d'années d'enseignement), fournit des indications sur les effectifs scolaires, la nature de l'école (communale ou privée) et sur les méthodes pédagogiques mises en œuvre par les maîtres (individuelle, mutuelle ou simultanée). Ces dernières indications, certes très intéressantes, sont néanmoins à considérer avec une très grande prudence. En effet, à aucun moment, dans le registre, il n'est fait mention de leur origine. S'agit-il des déclarations de l'inspecteur

45. Yves Gaulupeau, La France à l'école, op. cit., p. 68 déclare : « À partir de 1816, les maîtres doivent obtenir un brevet de capacité. Pour s'adapter à la médiocrité générale des compétences, la loi distingue trois degrés ».

47. *Ibid.*, p. 214.

49. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1071 : registre des instituteurs et institutrices vers 1830-1840.

^{43.} Outre le fait d'affirmer le principe d'obligation scolaire, l'ordonnance de 1816 instituait le brevet de capacité délivré par le recteur, après examen passé devant un fonctionnaire de l'instruction publique.

^{44.} Le Pas-de-Calais au XIX siècle..., op. cit., p. 455. On peut y lire qu'avant la loi Guizot « un grand nombre d'instituteurs du Pas-de-Calais possédaient simplement le brevet du troisième degré institué en 1816. Quoiqu'il fût très incomplet et n'impliquât que des connaissances très sommaires, devait-on exiger son remplacement ? »

^{46.} Christian Nique, Comment l'école devint une affaire d'État, Paris, 1990, p. 165, indique que dans les archives parlementaires on peut lire ce commentaire très explicite sur le rôle que devait jouer l'inspecteur : « l'instituteur, sachant qu'un homme compétent, qui ne s'occupe que d'instruction élémentaire, arrivera tous les ans pour examiner comment il se conduit, craindra le blâme de cet homme et cherchera à mériter ses louanges [...]. La visite de l'inspecteur lui inspirera le zèle dont il a besoin et qu'il ne peut puiser dans le sein même de la localité ».

^{48.} Abel François VILLEMAIN, Tableau de l'état actuel de l'instruction primaire en France, Paris, 1841, p. 43.

après visite des écoles ou de celles des instituteurs qui, à cette époque, confondaient encore les différentes méthodes? Par ailleurs le registre est incomplet puisqu'il ne concerne que 120 instituteurs et institutrices de l'Arrageois. Ces lacunes ont été en partie comblées par la consultation du registre des délibérations du comité gratuit de l'arrondissement d'Arras⁵⁰. Grâce cette consultation, si le nombre d'instituteurs a ainsi été porté à 155, dont 10 enseignants dans la seule ville d'Arras, il faut toutefois préciser que seules 102 communes sur les 211 constituant l'arrondissement d'Arras ont été sondées.

Tableau 3. Méthodes pédagogiques mises en œuvre dans les écoles de l'arrondissement d'Arras vers 1830-1840

| | Nombre d'instrituteurs employant la | | | | |
|--------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------|--|--|
| Cantons | Méthode simultanée | Méthode individuelle | Méthode mutuelle | | |
| Arras-nord | 6 | ∞ 1 | 0 | | |
| Arras-sud | 2 | 0 | 0 | | |
| Bapaume | 26 | 1 | 0 | | |
| Beaumetz-les-Loges | 3 | 2 | 0 | | |
| Bertincourt | 22 | 4 | 1 | | |
| Croisilles | 26 | 3 | 0 | | |
| Marquion | 28 | 5 | 1 | | |
| Pas-en-Artois | 4 | 1 | 0 | | |
| Vimy | 2 | 2 | 1 | | |
| Vitry-en-Artois | 0 | 4 | 0 | | |
| Arras ville | 8 | 1 | 1 | | |
| Total | 127 | 24 | 4 | | |

Malgré la sous-représentation des cantons d'Arras-sud, de Beaumetz-les-Loges, de Pasen-Artois, de Vimy et de Vitry-en-Artois, on constate une nette préférence des instituteurs et institutrices pour la méthode simultanée (plus de 80 % du personnel recensé dans les deux registres). La méthode mutuelle a, par contre, très peu d'adeptes : sur les 155 enseignants 4 seulement sont réputés la mettre en œuvre dans les communes d'Avion (canton de Vimy), Hermies (canton de Bertincourt), Oisy-le-Verger (canton de Marquion) et la ville d'Arras. Ainsi donc il semblerait que l'Arrageois suive la tendance nationale et, pour reprendre l'expression de Christian Nique, se « simultanéise⁵¹ », les maîtres étant encouragés dans ce sens par les membres du comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire. Ceux-ci, dans leur séance du 5 mars 1835, établissent un règlement pour les écoles primaires élémentaires situées dans les communes de l'arrondissement d'Arras. Ce règlement, lui aussi, de par l'organisation des classes qu'il préconise, voire édicte, affiche une nette préférence pour la méthode simultanée, même si, à aucun moment, il n'y soit fait explicitement référence. C'est notamment le cas de l'article 2 qui précise que « les écoles seront partagées en trois divisions principales, à raison de la capacité des élèves et des objets d'enseignement dont ils se seront occupés⁵² ». L'article 1, quant à lui, indique que dans les écoles de l'arrondissement d'Arras, l'enseignement comprendra nécessairement l'instruction morale et religieuse, la connaissance des devoirs du citoyen ; la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, les éléments de la langue française et le système légal des poids et mesures. Une place prépondérante est ainsi donnée à l'instruction religieuse autour de laquelle s'étaient cristallisées les querelles à propos du mode mutuel et de la méthode simultanée. Le règlement précise : « Dans toute division l'instruction morale et religieuse tiendra le premier rang. Des prières commenceront et termineront les classes. Les élèves réciteront, chaque semaine, une leçon de catéchisme du diocèse et une du catéchisme

^{50.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018.

^{51.} Christian Nique, Comment l'école... op. cit., , p. 220.

^{52.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018.

historique de Fleury. Les dimanches et fêtes conservées, les élèves seront conduits aux offices divins⁵³. » L'article 4 renforce l'article 2 et incite les maîtres à mettre en œuvre la méthode simultanée fortement recommandée par le *Manuel général*. Il y est dit sans détours que « les diverses connaissances énumérées dans l'article premier seront enseignées aux trois divisions d'une manière graduelle conformément au tableau ci-après et sans qu'aucun élève puisse se dispenser de suivre toutes les parties »⁵⁴.

Tableau 4. Règlement pour l'organisation pédagogique des écoles de l'arrondissement d'Arras vers 1835

| Disciplines | Première division | Deuxième division | Troisième division | | | |
|------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Instruction religieuse | Doctrine Chrétienne | Histoire Sainte | Prières et lecture | | | |
| Lecture | Cet exercice comprendra successivement l'alphabet et le syllabaire, la lecture courant la lecture des manuscrits et du latin. | | | | | |
| Écriture | Cet exercice aura lieu successivement sur l'ardoise ou sur le tableau noir et sur le papier en fin et en gros dans les trois genres d'écritures bâtarde, ronde et cursive. | | | | | |
| Calcul | Fractions ordinaires, frac- tions décimales, système légal des poids et mesures | Numération écrite et les quatre opérations, règles de l'arithmétique | Calcul verbal | | | |
| Langue française | Règle de la syntaxe, analyse grammaticale et logique, compositions | Grammaire française, dictées pour l'orthographe | Prononciation correcte, exercices de mémoire | | | |

Des leçons sur les devoirs du citoyen et les premières notions de géographie et d'histoire devront être données aux élèves qui seraient assez avancés pour en profiter.

Comment ce règlement, qui s'inspire très largement des statuts sur les écoles primaires communales⁵⁵, est-il appliqué dans les écoles rurales arrageoises ? Quel impact a-t-il sur les pratiques pédagogiques des maîtres ?

Pour nous faire une idée un peu plus précise, pénétrons dans quelques classes de l'arrondissement d'Arras. Entrons tout d'abord dans l'école de La Cauchie, dans le canton de Beaumetz-les-Loges. Nous sommes en septembre 1853, M. Gode, instituteur communal, nous livre le règlement horaire de sa classe :

Classe du matin: Après l'appel et l'inspection de propreté, lecture de la première, la deuxième et la troisième catégories. L'écriture commence au fur et à mesure qu'une catégorie a fini de lire; c'est à dire que les élèves de la première catégorie écrivent pendant la lecture de la deuxième catégorie et ainsi de suite. Ensuite conjugaison des verbes pour la première catégorie. Pendant cet exercice, la seconde catégorie s'occupe des nombres écrits et opérations faites au tableau et du calcul verbal est prévu pour la troisième catégorie. En fin de matinée, alors que les deuxième et troisième catégories font à nouveau de la lecture, la première catégorie s'occupe de la solution des problèmes écrits au tableau. On passe enfin pour tous les élèves à la vérification au tableau des problèmes faits sur le cahier ainsi qu'à la correction des verbes.

^{53.} Ibid.

^{54.} Ibid.

^{55.} Publiés le 25 avril 1834, ces statuts mettent l'accent sur l'instruction morale et religieuse et prévoient que les écoles seront divisées en trois classes comme les écoles des frères et non en groupes de niveau-matière comme les écoles mutuelles.

Classe du soir: Après la récitation de l'histoire ou de la géographie, la correction des cahiers d'écriture et la prière, la classe du soir se déroule comme le matin pour la lecture. Suivent alors une dictée, une analyse et des exercices au tableau. Pendant ce temps les élèves moins avancés étudient leur catéchisme et leurs prières. En fin de journée, tous les élèves sont à nouveau invités à réciter le catéchisme ou des prières après avoir répondu à des questions de grammaire⁵⁶.

Manifestement l'instituteur communal de La Cauchie s'est inspiré du règlement du comité d'arrondissement pour établir l'emploi du temps de sa classe. Toutefois on remarque que, s'il y a tentative de sa part de constituer trois groupes fonctionnant en parallèle, les activités verbales ou de récitation – par définition individuelles – occupent encore une place relativement importante. Ceci nous autorise à penser que ce maître, en faisant souvent réciter à tour de rôle ses élèves, est encore, peut-être inconsciemment, très proche de la vieille méthode individuelle.

Cette impression devient réalité dans l'école communale de garçons de Croisilles où le maître fait apparaître une organisation pédagogique en trois divisions uniquement pour la lecture et encore ne précise-t-il pas le contenu respectif des activités qui sont proposées aux trois cours. C'est ainsi qu'il annonce dans son projet de règlement pour la distribution du temps et du travail pour l'année scolaire 1853-1854 :

Matin: 8 heures et demie: entrée, inspection de propreté, prière, appel, taille des plumes et crayons; 9 heures: écriture; 9 heures et demie: lecture pour les première, deuxième et troisième divisions; 10 heures: calcul (mardi, jeudi et samedi: arithmétique; lundi, mercredi et vendredi: système métrique); 11 heures: grammaire; 11 heures et demie: prière, sortie.

Soir: Une heure et demie: prière, appel, catéchisme, récitation des prières; 2 heures: lecture (lundi et mercredi: manuscrits; mardi et samedi: imprimés; vendredi: latin); 3 heures: classe de français (lundi: dictée, analyse; mardi: conjugaison; mercredi: exercices orthographiques; vendredi: dictée; samedi: à trois heures, récapitulation des leçons de la semaine; à 4 heures, évangile du dimanche); 4 heures: lundi et mercredi: chant pour les quatrième et cinquième divisions; mardi et vendredi: histoire et géographie; pour les autres divisions: calcul verbal; 4 heures et demie: prière, sortie⁵⁷.

À la lecture de cet emploi du temps dans lequel les activités sont indiquées de manière globale ou générique et où la différenciation des exercices et des supports entre les trois divisions n'apparaît pratiquement jamais, on est en droit de penser que le maître a mal intégré les principes majeurs de la méthode simultanée. Preuve en est l'indication de constituer dans la classe cinq divisions. Cette proposition de découpage ne trouve nullement son origine dans la méthode simultanée préconisant une organisation pédagogique en trois divisions. Peut-être faut-il voir ici un lien avec le mode mutuel? Tout ceci semble confirmer la très grande confusion qui régnait dans l'esprit des instituteurs à propos des méthodes d'enseignement et le fait que « la distinction entre diverses méthodes reste lettre morte. Ils [les instituteurs] ne la comprennent pas⁵⁸». La remarque que l'inspecteur primaire fait à l'instituteur de Berneville, dans le canton de Beaumetz-les-Loges, est révélatrice des difficultés que rencontraient les maîtres dans la mise en œuvre de nouvelles méthodes. Il invite ce maître « à travailler avec plus de zèle, à perfectionner ou plutôt à suivre une méthode pour [son] enseignement car sans méthode, il n'y a pas de succès à attendre⁵⁹ ».

^{56.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges.

^{57.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 448 : correspondance générale, canton de Croisilles.

^{58.} Françoise Mayeur, Histoire générale..., op. cit., p. 374.

^{59.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, 1851-1877.

Ainsi l'analyse des documents d'archives que nous venons d'opérer, semble plaider en faveur du constat du rapporteur de la commission de l'instruction primaire qui, rappelons-le, indique dans son compte rendu au conseil général du Pas-de-Calais, en 1850, que la méthode simultanée, en raison du manque de mobilier et de l'exiguité des locaux, n'est appliquée qu'en apparence dans les écoles et que c'est la méthode individuelle qui, la plupart du temps, prévaut⁶⁰. Ce même rapport dénonce par ailleurs l'utilisation de mauvaises méthodes et reproche surtout aux instituteurs « de se contenter dans l'étude de la grammaire et de l'arithmétique de faire apprendre des mots et des chiffres en négligeant l'idée; de faire répéter de longues leçons sans qu'elles soient comprises; de faire chiffrer machinalement et réciter des définitions et des principes dont le sens et 1'usage ne sont même pas indiqués⁶¹ ». Ce commentaire, insistant sur le fait que les maîtres d'école abusent des activités de récitation, confirme donc parfaitement l'impression de récurrence de la vieille méthode individuelle que nous avons eue lors de l'analyse des emplois du temps des écoles communales de La Cauchie et de Croisilles. Les multiples documents de ce type que nous avons rencontrés dans la correspondance générale des cantons laissent à penser que cette permanence devait encore toucher bon nombre d'écoles communales de l'arrondissement d'Arras.

En définitive, il semble donc qu'il faille relativiser l'utilisation de la méthode simultanée dans les écoles rurales de l'Arrageois en cette première moitié du XIXe siècle. Toutefois, on peut penser que le débat relatif aux « bonnes méthodes » a permis aux instituteurs de l'arrondissement d'Arras de sortir du traditionnel triptyque « lire, écrire, compter » et d'introduire progressivement de nouvelles disciplines telles que l'histoire et la géographie⁶². On peut d'autre part estimer que, progressivement, les instituteurs prennent conscience du fait que les méthodes qu'ils utilisent ne sont guère efficaces. Certains d'entre eux font alors état de leurs difficultés et demandent conseil⁶³ tels les instituteurs de Rocquigny, dans le canton de Bertincourt, et de Saint-Laurent-Blangy, dans le canton d'Arras-nord. Le premier demande en effet au conseil général « qu'un prix fût voté pour l'instituteur communal qui ferait d'ici un an la meilleure méthode de lecture vu que, à vrai dire, nous n'en avons pas une bonne. Je dis pour l'instituteur communal, car nous autres instituteurs de campagne, nous croyons fermement qu'un bon livre d'école de village, c'est-à-dire un livre simple et méthodique, viendra rarement d'un savant, parce qu'il ne saurait se mettre comme nous à la portée des plus faibles intelligences⁶⁴ ». Le second, quant à lui, se félicite d'avoir suivi les conseils de l'inspecteur et lui indique que « la classe est ouverte toute l'année, l'enseignement y est simultané-mutuel. Je me plais à croire que c'est le meilleur mode car depuis quelques années que je le mets en pratique et sur votre recommandation, monsieur l'inspecteur, j'ai tout lieu de m'en féliciter. Les avis aussi sages que salutaires que vous avez bien voulu me donner ont porté bons fruits: sur cent élèves environ que j'ai dans ma classe, soixante lisent couramment, trente épellent et cinq connaissent les lettres de l'alphabet, les cinq autres sont jeunes et novices⁶⁵ ».

Ainsi, les méthodes évoluent lentement et l'on voit alors l'émergence d'un nouveau mode d'enseignement, le mode mixte dont la principale particularité est, comme l'indique l'instituteur de Saint-Laurent-Blangy, de marier des principes empruntés aux méthodes

^{60.} Voir note 37.

^{61.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1850. Procès-verbaux, séance du 6 septembre, op. cit.

^{62.} Noter que l'enseignement de l'histoire et de la géographie sera rendu obligatoire avec la loi Duruy de 1867, la loi Guizot de 1833 ne rendait obligatoire celui-ci que pour l'instruction primaire supérieure. La loi Falloux de 1850, quant à elle, indiquait que l'enseignement primaire pouvait comprendre des éléments d'histoire et de géographie.

^{63.} Pierre Albertini, L'école en France..., op. cit., p. 23, indique que les maîtres d'école isolés et démunis ont une demande pressante de conseils et de formation.

^{64.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Rocquigny, 1855-1858.

^{65.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053 : bulletins trimestriels de l'arrondissement d'Arras, 1852-1853.

simultanée et mutuelle⁶⁶. Cette évolution pédagogique intervient par ailleurs dans un contexte d'amélioration des locaux scolaires.

SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE : L'ÉMERGENCE DE LA MÉTHODE MIXTE ET AMÉLIORATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Au niveau national, la volonté de combiner les principes pédagogiques des deux méthodes concurrentes apparaît dans la cinquième édition du *Manuel de l'enseignement primaire* publié en 1858. Il y est notamment dit qu'il faut dépasser l'antagonisme un peu artificiel existant entre enseignement mutuel et enseignement simultané et faire place à un mode mixte pour déboucher sur une « combinaison dans laquelle le maître enseigne personnellement toutes les fois qu'il s'agit de la culture de l'intelligence, et n'a recours aux moniteurs que lorsque la mémoire seule est en jeu⁶⁸ ». Quelle traduction pédagogique de cette combinaison trouve-t-on dans les écoles artésiennes, objets de notre étude ?

Pour répondre à cette question, nous avons étudié les bulletins annuels ⁷⁰ et trimestriels ⁷¹ de 1852-1853 et les rapports d'inspection ⁷² de 1880-1890 versés dans les dossiers professionnels des instituteurs. Les déclarations des maîtres faites dans les bulletins trimestriels et annuels laissent apparaître une forte prégnance du mode mixte dans les pratiques pédagogiques.

À la recherche d'une combinaison entre l'enseignement simultané et l'enseignement mutuel

Alors qu'en 1830-1840, plus de 80 % des instituteurs déclaraient utiliser la méthode simultanée, en 1850-1860, ils ne sont plus que 55 % à indiquer sans ambiguïté mettre en œuvre la méthode héritée des Frères des écoles chrétiennes. Pratiquement un maître sur deux (43,50 %) déclare maintenant utiliser soit la « méthode simultanée mixte », soit la « méthode simultanée-mutuelle », soit « la méthode mixte ».

| Nombre d'instrituteurs employant la | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------|--------------------|---------------|--|--|
| Cantons | Méthode individuelle | Méthode mutuelle | Méthode simultanée | Méthode mixte | | |
| Arras-nord | 0 | 1 | 5 | 4 | | |
| Arras-sud | 0 | 0 | 5 | 2 | | |
| Bapaume | - 0 | 0 | 11 | 9 | | |
| Beaumetz-les-Loges | 1 | 0 | 18 | 10 | | |
| Bertincourt | 0 | 0 | 9 | 8 | | |
| Croisilles | 1 | 0 | 16 | 6 | | |
| Marquion | 0 | 0 | 10 | 7 | | |
| Pas-en-Artois | 0 | 0 | 10 | 9 | | |
| Vimy | 0 | 0 | 8 | 19 | | |
| Vitry-en-Artois | 0 | 0 | 15 | 11 | | |
| Total | 2 | 1 | 107 | 85 | | |

^{66.} On aura remarqué que dans la déclaration de l'instituteur de Saint-Laurent-Blangy donnée à dessein, ce dernier parle d'un enseignement simultané-mutuel. Le lecteur verra sans doute encore ici une certaine forme de confusion entre les différentes méthodes. Pour notre part, nous voyons plus l'évocation d'une méthode mariant les principes de la méthode simultanée avec ceux de la méthode mutuelle. En somme, cet instituteur tente de mettre en œuvre une méthode mixte.

^{67.} Louis Lamotte, Paul Lorain, Manuel de l'enseignement primaire, Paris, 1858.

^{68.} Françoise Mayeur, Histoire générale..., op. cit., p. 388.

^{69.} On notera non sans amusement que, cent cinquante ans après, cette proposition de combiner les deux principes est encore parfaitement d'actualité. Certes on ne parle plus de moniteurs mais, pour des raisons d'efficacité pédagogique, on invoque la nécessité de faire appel à des aides éducateurs ou à des assistants d'éducation. Par ailleurs, à l'instar de la recommandation du *Manuel de l'enseignement primaire*, l'institution rappelle régulièrement les responsabilités pédagogiques de l'enseignant et les fonctions de « répétition » des intervenants sollicités. Nous avons ici un bel exemple de récurrence.

^{70.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052 : bulletins annuels de l'arrondissement d'Arras, 1852-1853.

^{71.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053 : bulletins trimestriels..., op. cit.

^{72.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1129-1425 : dossiers professionnels des instituteurs et institutrices.

Les trois formulations - mode simultané-mixte, mode simultané-mutuel et mode mixte-recouvrent en fait la même acception. En employant tantôt une expression, tantôt une autre ou en associant les termes simultané et mutuel, les instituteurs veulent indiquer, sauf confusion de leur part, qu'ils mettent en œuvre une méthode mixte reprenant une partie des apports des écoles mutuelles (usage de l'ardoise et des tableaux muraux, uniformité des manuels, apprentissage conjoint de la lecture et de l'écriture, utilisation de moniteurs) et répartissant, comme dans l'enseignement simultané, les élèves en trois cours selon leur âge, comme le prévoyait déjà Guizot en 1834 cours élémentaire de 6 à 8 ans, cours moyen de 8 à 10 ans et cours supérieur au dessus de 10 ans.

C'est l'organisation pédagogique d'Octave Gréard en 1868 qui généralise ce partage. Chaque cours comprend deux années. On voit donc se constituer une scolarité primaire à étapes où chacune d'entre elles est censée correspondre à un niveau moyen des élèves et où tout écart trop net à la moyenne est sanctionné par un redoublement. Toutefois les apprentissages ne varient pas avec les cours : on enseigne à tous les niveaux la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. Cette pédagogie où l'on revient tous les ans au cœur du savoir utile est dite concentrique⁷⁵.

Dans l'arrondissement d'Arras, les instituteurs prennent conscience de la nécessité de combiner les deux méthodes sous l'action des inspecteurs primaires. Ceux-ci ont dû jouer un rôle majeur dans l'évolution des pratiques pédagogiques des maîtres si l'on en croit le rapporteur de la commission de l'instruction publique. Ce dernier, si quelques années auparavant avait à déplorer l'utilisation, dans la plupart des écoles, de mauvaises méthodes et notamment la méthode individuelle, déclarait, en 1852, dans son compte rendu au conseil général du Pas-de-Calais:

Il faut convenir qu'auparavant aussi le nombre des inspecteurs dans notre département n'était point en rapport avec les innombrables communes que renferme cette vaste province, que toutes les écoles ne pouvaient être visitées, chaque année, par eux et ne pouvaient même l'être qu'à de longs intervalles de temps. L'inspection était et devait donc être tout à fait infructueuse, car, comme le dit le rapport du conseil académique, c'est en multipliant les visites inopinées que les instituteurs sont constamment en haleine et que la répression des abus peut être aussi prompte qu'efficace. Aujourd'hui qu'un inspecteur est attaché à chaque arrondissement, cette surveillance active, pour ainsi dire incessante, est devenue possible. Elle est aussi exercée, déjà même elle a amené une amélioration notable dans la marche de l'éducation élémentaire.

Ne nous leurrons pas : cette déclaration est faite dans un contexte particulier, au lendemain des lois Falloux et de Parieu renforçant le contrôle des instituteurs. Néanmoins, « l'inspecteur particulier des écoles primaires de l'arrondissement d'Arras parcourt les diverses catégories d'établissements qui s'y rencontrent, en signale le nombre, l'origine, l'état matériel ainsi que le personnel, y dépose en passant quelques réflexions, quelques encouragements, quelques vœux⁷⁷ ». Ce faisant, il a dû jouer un rôle non négligeable dans la diffusion des nouvelles méthodes pédagogiques et de leur mise en œuvre dans les écoles de l'Arrageois. Ainsi en 1879, l'instituteur de Fosseux, dans le canton de Beaumetz-les-Loges,

^{73.} L'instituteur de Saint-Laurent-Blangy, par exemple, déclare dans le bulletin trimestriel de février 1853 employer un « enseignement simultané-mutuel » et la même année, dans le bulletin annuel, il indique utiliser « le mode mixte ».

^{74.} Voir note 55 à propos des statuts sur les écoles primaires communales du 25 avril 1834.

^{75.} Pierre Albertini, L'école en France..., op. cit., p. 23.

^{76.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1852. Procès-verbaux, séance du 1^{et} septembre, p. 298-327.

^{77.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1855. Procès-verbaux, séance du 5 septembre, p. 329-332.

déclare: « Ennemi de la vieille routine, [je] recherche les meilleures méthodes [...], mets en pratique utile les instructions que [me] fournissent les conférences cantonales⁷⁸ ».

Parallèlement à cette évolution des méthodes pédagogiques, on assiste aux dires des auteurs des *Notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais*⁷⁹ à une amélioration des locaux scolaires et du mobilier.

Une amélioration des locaux scolaires à relativiser

Les auteurs des notices pour le conseil général indiquent que « l'administration départementale et le conseil académique [...] s'occupèrent activement d'améliorer les locaux scolaires et leur mobilier qui, dans bien des communes laissaient encore beaucoup à désirer⁸⁰ ». Par le biais du dépouillement des plans des maisons d'école des communes de l'Arrageois⁸¹, vérification de cette assertion a été tentée. Cette étude a, dans un premier temps, laissé apparaître que bon nombre de municipalités avaient perçu la nécessité de doter leurs communes de bâtiments fonctionnels, tout au moins un peu plus conformes aux besoins pédagogiques. Dans un deuxième temps, notre analyse a surtout montré que si, en 1853, dans l'arrondissement d'Arras, les maisons d'école appartenaient majoritairement aux communes, plus de 10 % d'entre elles étaient encore la propriété des instituteurs et plus de 20 % étaient toujours des maisons louées⁸².

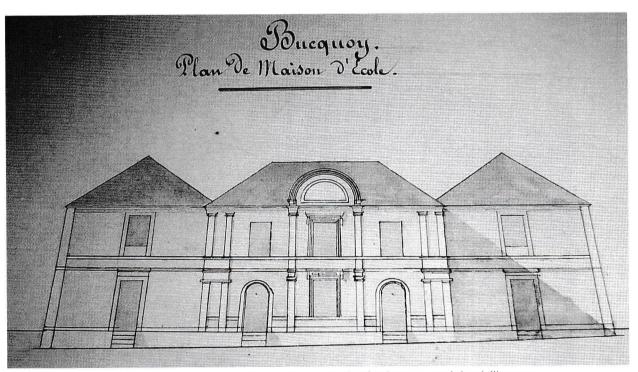


Fig 1. Plan géométrique de la maison d'école de Bucquoy dressé conformément aux prescriptions de l'inspecteur des écoles de l'arrondissement d'Arras en date du 25 juillet 1853 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1163)

^{78.} Arch. dép. du Pas-de-Calais., T 4266 : archives scolaires communales de Fosseux.

^{79.} Le Pas-de-Calais au XIX siècle. Notices rédigées..., op. cit.

^{80.} Ibid., p. 478.

^{81.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1163-1164 : plans géométriques des maisons d'école dressés conformément aux prescriptions de l'inspecteur des écoles de l'arrondissement d'Arras en date du 25 juillet 1853.

^{82.} Sur 188 plans en notre possession, nous avons dénombré 120 maisons d'école appartenant aux communes, 24 aux instituteurs et 44 louées à des particuliers.

Dans un nombre non négligeable de communes, jusqu'aux abords de l'école républicaine, subsisteront des locaux scolaires vétustes, exigus ou inadaptés. Ceci amènera l'inspecteur d'académie à déclarer, en 1861, au préfet : « On ne voudrait jamais croire à l'insouciance de certaines communes pour l'instruction des enfants après tous les encouragements prodigués par l'État et le département depuis 1833 [28 années] si des faits honteux ne venaient trop souvent encore la démontrer⁸³ ». Ainsi, en 1854, l'instituteur communal de Ransart, dans le canton de Beaumetz-les-Loges, avertit l'inspecteur que « si l'on continue à faire servir l'école à l'usage de salle de danse⁸⁴ » il ne tardera pas à demander son changement. En 1857, l'instituteur de Lebucquière, dans le canton de Bertincourt, est confronté au même problème qu'il évoque en ces termes : « la commune [...] ne possède point de maison d'école : elle tient en location moyennant soixante-dix francs par an une seule pièce qui sert de classe et



Fig 2. Plan géométrique de l'école communale d'Halloy dressé conformément aux prescriptions de l'inspecteur des écoles de l'arrondissement d'Arras en date du 25 juillet 1853 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1164)

^{83.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Berles-au-Bois, 1853-1861.

^{84.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Ransart, 1853-1876.

parfois de salle de bal. [...]. Le propriétaire de la maison est un cabaretier. Le contact des enfants avec les habitués de ce lieu offre des dangers sérieux⁸⁵ ». En 1856, à Saint-Léger, dans le canton de Croisilles, lors de la visite de l'école communale, l'inspecteur constate que « la maison d'école est dans de déplorables conditions d'insalubrité, la classe et le logement de l'instituteur sont tellement humides qu'on peut y recueillir l'eau avec une éponge. Aussi la santé des élèves et celle du maître sont gravement compromises : l'année dernière et cette année, cette situation fut la principale condition de nombreuses maladies⁸⁶ ».

Inspecteur et instituteurs ont à lutter contre le peu d'empressement que les élus manifestent pour construire, réparer ou mettre en conformité les locaux scolaires. Ainsi, à La Herlière dans le canton de Beaumetz-les-Loges, en 1852, l'instituteur écrit à l'inspecteur en ces termes : « quant au mobilier de l'école, je crois d'après ce que m'a dit monsieur le maire, que le conseil municipal n'est pas d'avis de faire ses diligences pour me le procurer cette année. Je vous dirai, monsieur l'inspecteur, que ces gens-là aiment à temporiser lorsqu'il s'agit de faire un petit sacrifice pour l'instituteur car ils tiennent bien peu à l'éducation [...]. Depuis que je suis ici, ils n'ont pas encore daigné faire aucune réparation à notre chétive salle d'étude. Je ne l'oublie pas mais toujours à mes frais⁸⁷ ». Et, alors que la seconde moitié du XIX^e siècle est déjà bien entamée, des maîtres, tel celui de Riencourt-lès-Cagnicourt, dans le canton de Vitry-en-Artois, sont encore obligés de fournir un local scolaire bien souvent inadapté. Ainsi, en 1858, lors de la visite de cette école, l'inspecteur écrit : « L'école actuelle appartient à l'instituteur qui reçoit une indemnité de 100 francs. La classe a, à peu près 60 mètres cubes. Elle n'est pas carrelée, elle n'est éclairée que par deux fenêtres. Il n'y a pas de lieux d'aisance et Riencourt a 600 habitants et au moins 80 enfants en âge de fréquenter l'école! Malgré le peu de mérite du maître, 73 sont venus l'hiver s'entasser là où il y a la place à peine pour 30 et où, pour tout mobilier, se trouvent 4 tables plates aussi à l'instituteur »88.

Dans un article relatif à la scolarisation républicaine, Antoine Prost invite le chercheur en histoire de l'éducation, à se méfier du regard jeté par l'administration et à mettre en œuvre « une histoire par en bas », privilégiant les sources communales⁸⁹. On voit ici tout l'intérêt de cette « histoire par en bas » qui permet de relativiser la vision, un peu trop optimiste, des rédacteurs des notices. Cette approche critique permet par ailleurs de mettre en doute la vision institutionnelle, très positive, d'une mutation pédagogique généralisée. De fait les vieilles méthodes ont eu « la survie tenace qui peut s'observer jusqu'aux abords de l'école républicaine⁹⁰ » comme en témoignent les rapports d'inspection de 1880-1890.

Survie tenace des vieilles pratiques pédagogiques jusqu'à l'avènement de l'école républicaine et au-delà ?

En 1913, visitant l'école d'Épinoy, dans le canton de Marquion, l'inspecteur constate « la faiblesse de certains résultats » et attribue celle-ci au « manque de fréquentation mais aussi et surtout au défaut dans les méthodes employées⁹¹ ». Quelles insuffisances de méthode les inspecteurs successifs de l'arrondissement d'Arras constatent-ils au moment des lois Ferry ?

^{85.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Lebucquière, 1852-1858.

^{86.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Saint-Léger, 1852-1877. 87. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de La Herlière, 1855-1873.

^{88.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 466 : correspondance générale, canton de Vitry-en-Artois, commune de Riencourt-lès-Cagnicourt, 1855-1858.

^{89.} Antoine Prost, « Pour une histoire par en bas de la scolarisation républicaine », *Histoire de l'Éducation*, 57, janvier 1993, p. 69-73.

^{90.} Françoise Mayeur, Histoire générale..., op. cit., p. 390.

^{91.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1254/3: dossier professionnel de Placide Benoît L. Volontairement, afin de respecter les règles élémentaires de confidentialité, nous ne donnons que l'initiale du patronyme.

En 1885, à Anzin-Saint-Aubin, dans le canton d'Arras-nord, « la première chose qui frappe en entrant [dans l'école de garçons] c'est l'inoccupation. Monsieur D. est occupé avec quelques élèves [...] tandis que tous les autres ne font rien ou écrivent⁹² ». À la lecture de ce rapport, on a l'impression que la vieille méthode individuelle refait surface. Confirmation de cette récurrence est donnée à Écurie où, à la même époque, l'instituteur particulièrement âgé « apprend encore à lire, à écrire et à calculer comme on le faisait de son temps et [...] c'est à peu près tout⁹³ ». L'inspecteur constate les mêmes permanences à Gaudiempré, dans le canton de Pas-en-Artois où en 1886, en arrivant dans la classe, il découvre que le maître est « à son bureau [...] et écoute [...] la récitation d'histoire de l'unique élève de CM [...] Le reste de la classe ne fait rien⁹⁴ ». À Acq, dans le canton de Vimy, l'inspecteur constate que le maître « fait tout ce qu'il peut pour occuper ses divers cours mais il perd complètement de vue ses groupes et 35 à 40 enfants sont pour ainsi dire abandonnés à eux-mêmes⁹⁵ ». Et pour clore ce tableau particulièrement révélateur de la survie tenace des vieilles méthodes pédagogiques, l'inspecteur primaire signale qu'à Haucourt, dans le canton de Vitry-en-Artois, l'instituteur « ne veut pas se servir d'aide, aussi ses pauvres petits enfants - ils sont 17 - du cours préparatoire sont-ils constamment inoccupés [...]. Monsieur C. croit qu'il met en pratique ce qui a été décidé en conférence, mais il est à cent lieues de la vérité⁹⁶ ». L'inspecteur soupçonne alors l'ancienne fonction de précepteur de ce maître d'école, dans une maison particulière, d'être à l'origine du mode d'enseignement individuel qu'il met en œuvre. Certains instituteurs ont la nostalgie de la méthode mutuelle tel celui de Pronville, dans le canton de Marquion, qui a mis en place « trop de divisions⁹⁷ ». Toutefois l'organisation pédagogique d'Octave Gréard de 1868, consistant à répartir les élèves en trois cours selon l'âge (élémentaire, moyen et supérieur) est peu à peu rentrée dans les mœurs et le mode mixte, dans les écoles artésiennes, s'améliore.

FIN DU XIX^e SIÈCLE: UTILISATION D'UN MODE MIXTE ÉLABORÉ

Les grands principes du mode mixte élaboré

En 1887, visitant l'école d'Amplier, dans le canton de Pas-en-Artois, l'inspecteur constate, avec satisfaction, que « l'école présente un aspect satisfaisant, les trois cours sont bien constitués sans sectionnement aucun et ils travaillent simultanément ». En 1889, l'école communale de garçons de Marquion « est tenue avec ordre, l'organisation pédagogique est bonne. Le cours préparatoire est toujours utilement occupé grâce à l'emploi de moniteurs intelligents et bien préparés. [....] Un moniteur (fait) faire de la numération orale et écrite à l'aide de bûchettes et d'ardoises et s'acquitte mieux de sa tâche que certains maîtres routiniers ». Ces deux exemples illustrent et résument parfaitement l'esprit du mode mixte : de la méthode simultanée, on a gardé l'organisation en trois cours et de la méthode mutuelle, l'utilisation de moniteurs et d'un matériel spécialisé notamment les ardoises.

En cette fin du XIX^e siècle, dans les classes rurales bondées¹⁰⁰, les inspecteurs ont bien compris tout l'intérêt et toute l'économie que les instituteurs peuvent tirer des moniteurs.

^{92.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1229/1 : dossier professionnel de Jean Baptiste D.

^{93.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1206/20 : dossier professionnel d' Edouard L.

^{94.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1205/8 : dossier professionnel de Jean-Baptiste H. 95. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1211/11 : dossier professionnel de Jules Edmond M.

^{96.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/29 : dossier professionnel de Léandre Charles C.

^{97.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1258/18: dossier professionnel de Henri Arsène M.

^{98.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1 1238/18 : dossier professionnel de Henri Arsene M. 98. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/29 : dossier professionnel de Léandre Charles C.

^{99.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1232/9 : dossier professionnel de Louis François D.

^{100.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/27 : dossier professionnel d'Achille François C. En 1882, lors de la visite de l'école communale de Riencourt-lès-Cagnicourt (canton de Vitry-en-Artois), l'inspecteur signale que « l'école mixte très nombreuse (est) installée dans une salle à peine suffisante pour les garçons. Un tiers des enfants ne peuvent trouver place aux tables : le maître est obligé de les faire changer de places pour que tous écrivent » .

Ainsi, à Tortequenne, dans le canton de Vitry-en-Artois, l'inspecteur constate que l'instituteur « n'utilise pas assez le moniteur [parce qu'il] n'a peut-être pas encore bien compris toute l'économie de son emploi du temps¹⁰¹ ». L'inspecteur va même parfois jusqu'à autoriser, l'instituteur dont les effectifs sont particulièrement pléthoriques et la salle de classe particulièrement exiguë, voire lui conseiller de confier à un moniteur la surveillance et l'instruction d'un groupe d'élèves dans la cour de récréation ou dans le corridor¹⁰². Ainsi à l'école d'Haucourt, dans le canton de Vitry-en-Artois, qu'il a « rarement vue [...] avec un pareil nombre d'élèves, les tables ne suffisent pas et l'on est obligé d'utiliser des bancs placés près des murs¹⁰³». « Plutôt que de laisser les enfants s'ennuyer sur ces bancs et troubler la discipline », l'inspecteur primaire conseille alors à l'instituteur « de les mettre dans la cour de récréation avec un moniteur surveillant » estimant qu'ils « y gagneront en santé et n'y perdront rien en instruction¹⁰⁴ ». Visitant l'école de filles de Marquion et constatant que l' « on fait usage d'une monitrice mais (que) l'élève employée est peu préparée à ses fonctions et rend peu de services¹⁰⁵ », l'inspecteur insiste alors sur le rôle pédagogique que le moniteur doit jouer et sur la nécessité de le préparer à la tâche qu'il doit accomplir.

La méthode mutuelle avait permis de prendre conscience du fait que l'ardoise pouvait être un bon outil pédagogique. Le mode mixte conservera cet outil et les inspecteurs de l'école républicaine incitent plus que jamais les maîtres à l'utiliser dans leur pratique quotidienne de classe et le cas échéant à se procurer ce matériel jugé indispensable ¹⁰⁶. Indispensable car, grâce à l'ardoise, le maître peut mettre en œuvre le procédé La Martinière qui lui permet de vérifier, en un minimum de temps, les connaissances et acquis de ses élèves ¹⁰⁷. L'inspecteur primaire de la circonscription d'Arras assure la promotion de ce nouveau procédé.

Dans un tel contexte, quelles connaissances les maîtres de l'école républicaine sont-ils chargés d'introduire ? Comment procèdent-ils ? De quels moyens disposent-ils ? Quels conseils les inspecteurs leur donnent-ils ? Examinons successivement ces quelques points.

A l'école de la République, maîtres et élèves face au viatique de savoirs et de savoir-faire

Pour Claude Lelièvre, l'école primaire mise en place par la Troisième République relève plus du viatique que de la propédeutique. Il s'agit avant tout de faire acquérir aux élèves un bagage pour la vie, un viatique de savoirs et de savoir-faire les les instructions officielles du 28 mars 1882 confirment bien cette volonté: « les exercices pratiques, les applications usuelles, les démonstrations simples et familières, telles doivent être l'âme et la vie de l'école [...]. Des modèles faciles et présentant un sens complet, utile [...] des opérations d'arithmétique simples et concluantes [...]. Le but, ce sont les applications utiles; la simplicité pratique doit donc en être le caractère les caractères.

Les autorités pédagogiques alourdissent périodiquement ce viatique de connaissances et de valeurs. Au triptyque lire, écrire et compter de jadis se sont ajoutés chemin faisant, l'orthographe et la grammaire inculquées à grand renfort de dictées suivies d'analyses

^{101.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1186/10 : dossier professionnel de Jules François B.

^{102.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1242/18 : dossier professionnel d'Alexandre Florent G.

^{103.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1233/4: dossier professionnel d'Auguste Louis D.

^{104.} Ibid.

^{105.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1425/17 : dossier professionnel de Laurence B.

^{106.} Arch. dep. du Pas-de-Calais, T 1173/19: dossier professionnel de Zénaïse C. En 1883, inspectant cette maîtresse de l'école de filles de Bertincourt, l'inspecteur primaire constate « qu'il y a des élèves inoccupées et qu'il faudrait un tableau noir et des

^{107.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1207/5: dossier professionnel de Gustave François L. L'inspecteur déclare que dans l'école de garçons de Corbehem (canton de Vitry-en-Artois), en 1886, « les résultats sont faibles ainsi qu'il m'a été facile de le prouver à monsieur L. au moyen du procédé La Martinière qu'il n'a pas encore utilisé ».

^{108.} Claude Lelièvre, L'école à la française en danger, Paris, 1996, p. 150.

^{109.} Ibid., p. 151.

logiques; des rédactions, des problèmes d'arithmétique, la géographie, l'histoire de France, la morale, l'instruction civique, sans oublier les leçons de choses et les premières notions scientifiques, principalement dans leurs applications à l'agriculture ; les éléments du dessin, du chant et du travail manuel; la gymnastique, les exercices militaires pour les garçons et les travaux d'aiguille pour les filles 110. Comment l'instituteur rural met-il en place ces contenus ambitieux alors qu'il est confronté à un absentéisme scolaire encore élevé et une scolarité brève (six à onze ans dans bon nombre de cas bien que la scolarité soit obligatoire jusque 13 ans)? Telle est la question que l'on est en droit de se poser.

Conscients du fait que l'enfant perd une partie de ses acquis durant ses absences plus ou moins longues, les organisateurs de la pédagogie primaire ont essayé d'en limiter les effets en imposant un enseignement d'approfondissement et de répétition. « Au découpage progressif des contenus, Gréard et après lui Buisson ont préféré la méthode concentrique qui consiste à revenir, quitte à en donner un tableau plus complet, sur ce que l'on a appris l'année précédente" ». La méthode concentrique, qui revenait chaque année au cœur du savoir à inculquer aux élèves, avait pour principal objectif de lutter contre les effets négatifs de la fréquentation irrégulière qui perdurera jusque dans les années 1930 où, avec la création des allocations familiales, la loi sur l'obligation scolaire devient plus contraignante. À partir de cette époque, on commencera à préférer la méthode progressive à la méthode concentrique.

Grâce aux rapports d'inspection, pénétrons maintenant dans les classes rurales de l'Arrageois, quelques années après les lois Ferry et voyons la manière dont les maîtres procédaient.

Avec les lois Ferry la méthode inductive à l'honneur

Visitant l'école de Fosseux, dans le canton de Beaumetz-les-Loges, en 1885, l'inspecteur de la circonscription d'Arras déclare: « Cette petite classe est bien tenue, propre et ornée de cartes et de tableaux où dominent les travaux du maître. Je suis d'autant plus content de cela que je le rencontre plus rarement¹¹² ». Cette remarque est motivée par le fait que l'on préconise alors de recourir le plus possible à « l'enseignement par l'aspect¹¹³ », c'est-à-dire la méthode inductive qui consiste à « aller du concret vers l'abstrait¹¹⁴ ». Pour faciliter ce genre de démarche, on conseille à l'instituteur de mettre en place des cartes, tableaux ou autres illustrations sur les murs de la salle de classe ; de mettre à la disposition de ses élèves un musée scolaire¹¹⁵ et d'effectuer fréquemment avec eux des promenades pédagogiques¹¹⁶. On estime alors qu'il « est important de parler à l'œil de l'enfant¹¹⁷ ». Ainsi, visitant l'école de Tortequenne, dans le canton de Vitry-en-Artois, l'inspecteur, relevant qu' « il y a peu de travaux de lui sur les murs de (la) classe » estime que le maître « n'a pas encore compris combien il est important de parler à l'œil de l'enfant¹¹⁸ ».

On insiste par ailleurs sur la nécessité de donner un enseignement méthodique et pratique répondant aux besoins locaux. C'est le cas, par exemple, de l'instituteur de Puisieux, dans

118. Ibid.

^{110.} Yves Gaulupeau, La France à l'école..., op. cit., p. 92.

^{111.} Françoise Mayeur, *Histoire générale..., op. cit.*, p. 573. 112. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1231/13 : dossier professionnel de Clovis Augustin D.

^{113.} Yves Gaulupeau, La France à l'école..., op. cit., p. 90.

^{114.} Ibid.

^{115.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1198/1 : dossier professionnel de Mérée Alphonse D. Lors de la visite de l'école de Douchyles-Ayette (canton de Croisilles) l'inspecteur constate « qu'il y a un nécessaire métrique et un musée scolaire dont on ne se sert pas. Comme conséquence l'intelligence des élèves est fort peu développée même dans le cours moyen ».

^{116.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1299/12 : dossier professionnel d'Adèle Augustine L. L'inspecteur reproche à cette institutrice exerçant à Éleu-dit-Leauwette (canton de Vimy) de ne pas encore avoir « fait une seule promenade pédagogique depuis six mois », 117. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1186/10 : dossier professionnel de Jules François B.

le canton de Pas-en-Artois, qui assure « un bon enseignement de l'écriture et du dessin particulièrement utiles dans une localité industrielle comme Puisieux¹¹⁹ ». L'enseignement des sciences doit répondre aux mêmes préoccupations. Il doit être en relation étroite avec l'agriculture, être pratique, « utilitaire ». Telle est la recommandation faite à l'instituteur de Simencourt, dans le canton de Beaumetz-les-Loges¹²⁰. À l'institutrice de Monchy-au-Bois, dans le même canton, à propos d'une leçon de choses relative à la feuille, l'inspecteur conseille « d'être très sobre de mots et d'insister surtout sur les organes 121 ». Il lui précise d'autre part que « les formes des feuilles, leur disposition sur la tige, cela n'a pas d'importance, c'est de la curiosité. L'important est que les élèves sachent que les feuilles sont indispensables à la vie du végétal; qu'on ne doit pas effeuiller les plantes, que les insectes qui attaquent les feuilles font grand tort à la plante d'où l'utilité du traitement des feuilles de la pomme de terre, de la vigne. Cela explique aussi pourquoi on coupe les fanes d'un blé trop fort, pourquoi on pince les arbres fruitiers. C'est dans ce sens à la fois scientifique et pratique qu'il faut diriger l'enseignement des sciences 122 ». Ce rapport confirme bien la volonté alors affichée de développer un enseignement pratique, « par les faits [...dans lequel on] ne se contente pas des mots : [où l'on] montre¹²³ ». Pour atteindre cet objectif, les inspecteurs fustigent les méthodes privilégiant les activités orales¹²⁴. Ils condamnent, comme à Rumaucourt, dans le canton de Marquion, l'abus « des exercices purement mécaniques et des devoirs de copie 125 » ne favorisant pas le développement de l'intelligence. Ils restent par ailleurs particulièrement sensibles à l'apprentissage de la lecture.

La lecture objet de permanences

L'alphabétisation reste la préoccupation des inspecteurs de l'école de la République et bien souvent, lors de leurs visites ils comptabilisent les élèves sachant lire, épeler ou ne sachant rien. Cette comptabilisation est la plupart du temps assortie de commentaires et de conseils. Ainsi, l'inspecteur recommande à l'instituteur de Carency, dans le canton de Vimy, « de faire parler les lettres, puis les syllabes, puis les mots, puis les propositions simples, puis les phrases¹²⁶ ». Au travers de cette remarque, on perçoit la volonté de l'inspecteur de faire prendre conscience de la nécessité de mettre en œuvre la méthode de lecture dite de syllabation qui, par exemple, à Monchy-au-Bois, dans le canton de Beaumetz-les-Loges, « donne de bons résultats 127 ». Cette volonté est motivée par le fait qu'en cette fin du XIX° siècle, la méthode dite d'épellation, utilisée dès le Moyen Âge, subsiste encore dans certaines écoles de l'Arrageois. De fait, en 1885, à l'école de filles de Douchy-lès-Ayette, dans le canton de Croisilles, l'inspecteur constate que « la lecture au cours préparatoire se fait d'après l'ancienne épellation mais avec tout ce qu'elle a de plus mauvais : à s'appelle accent grave a ; é s'appelle accent aigu é. Mélangé avec les apostrophes dont on ne leur fait pas grâce et avec les i grecs tout cela fait une jolie épellation pour des enfants de cinq ans !!! (On) s'étonne qu'ils apprennent à lire. Aussi, il faut deux ans¹²⁸ ».

^{119.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1242/5 : dossier professionnel d'Étienne Arthur G.

^{120.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1263/5 : dossier professionnel d' Henri Alexandre Joseph P.

^{121.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T1368/24 : dossier professionnel de Marie Célina V.

^{122.} *Ibid*.

^{123.} Arch. dép. du Pas-de-Calais , T 1330/9 : dossier professionnel d' Aurélie Maria O. En 1887, visitant l'école de filles de Gavrelle, dans le canton de Vimy, l'inspecteur déclare : « Madame L. a compris que l'enseignement par les faits est le seul vraiment profitable à nos petits écoliers et ne se contente pas des mots : elle montre ». On notera que cet aspect pratique de la leçon de choses est revenu avec force dans les classes primaires avec la récente opération ministérielle « Main à la pâte » placée sous l'égide du professeur Georges Charpak. On a encore ici un bel exemple de « fait de répétition ».

^{124.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1207/17 : dossier professionnel d'Émile Joseph L.

^{125.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1210/1 : dossier professionnel d'Émile Louis Joseph L.

^{126.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1185/2 : dossier professionnel de Théotime Joseph A. 127. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1250/16 : dossier professionnel de Jules Joseph L.

^{128.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1181/15 : dossier professionnel de Sidonie Augustine F.

Les moyens de lutte contre les récurrences pédagogiques

Cette ultime remarque à propos de la méthode dite d'épellation, puisée dans les rapports d'inspection des instituteurs de l'école de la Troisième République, confirme une fois de plus la survie tenace de vieilles pratiques pédagogiques même après les lois Ferry. Pour former les maîtres aux nouvelles pratiques et lutter en conséquence contre des récurrences de ce type, l'inspecteur encourage les maîtres à suivre les « cours normaux » mensuels à Arras soit pour préparer le certificat d'aptitudes pédagogiques, soit pour découvrir de nouveaux procédés. Par ailleurs, ce fonctionnaire particulièrement vigilant estime que l'actualisation des connaissances pédagogiques passe aussi par la consultation du bulletin ou du journal pédagogique dont les exercices sont à « approprier à la classe 130 ».

En définitive notre longue incursion dans les classes des écoles artésiennes a permis de constater que les pratiques des maîtres n'ont pas connu de mutation brutale et qu'aux abords de l'école républicaine et même au-delà, on continuait d'y observer « la survie tenace des vieilles méthodes pédagogiques¹³¹ », celles que déjà, dès le début du XIX° siècle, le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire, dénonçait comme étant vicieuses¹³².

Cependant, sous l'impulsion des inspecteurs qui n'hésitent pas à prodiguer des conseils, les instituteurs prennent conscience de l'inefficacité de leurs méthodes et, progressivement, mettent en œuvre la méthode mixte qui garde de la méthode simultanée l'organisation en trois cours et de la méthode mutuelle, l'utilisation de moniteurs et d'un matériel spécialisé. Cette lente évolution, dans les écoles de l'Arrageois, des méthodes d'enseignement confirme le fait que l'émergence d'une nouvelle forme pédagogique « ne va pas sans difficultés, sans heurts et sans luttes, de telle sorte que l'histoire de l'école est une histoire pleine de bruit et de fureur¹³³ ». Elle confirme par ailleurs que cette forme s'est construite et se construit toujours « dans les luttes et les transformations¹³⁴ ». Et comme le rappellent à juste titre G. Vincent, B. Lahire et D. Thin, « en ne situant pas l'ensemble des faits dans le cadre d'un procès historique, on ne peut saisir les invariants de la forme scolaire, ni les luttes et les conflits dans lesquels elle se construit et perdure¹³⁵ ».

Marc LOISON, Anzin-Saint-Aubin.

^{129.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1175/23 : dossier professionnel d'Aurélie Maria D. Lors de la visite de l'école de Gavrelle (canton de Vimy), l'inspecteur déplore le fait que la maîtresse d'école « depuis deux ans et demi [...] n'a reçu ni bulletin, ni journal pédagogique. Aussi est-elle étrangère à tous les conseils pédagogiques ».

^{130.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1230/8 : dossier professionnel d'Étienne Émile D. Lors de la visite de l'école de Pelves (canton de Vitry-en-Artois), l'inspecteur reproche à l'instituteur de prendre « des exercices dans ses divers journaux pédagogiques et (de les faire) faire machinalement sans les approprier à sa classe ».

^{131.} Françoise Mayeur, Histoire générale..., op. cit., p. 390.

^{132.} Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018, op. cit.

^{133.} Guy VINCENT, Bernard LAHIRE, Daniel THIN, L'éducation prisonnière..., op. cit., p. 13.

^{134.} Comme le montre notre commentaire dans les notes 69 et 123.

^{135.} Guy Vincent, Bernard Lahire, Daniel Thin, L'éducation prisonnière..., op. cit., p. 47.